Conseil d'administration de Grenoble Swing
Compte-rendu de la réunion du 24 août 2026

Lieu

En visio

Membres présents

Lucie, Vincent, Guillaume, Sami, Jean-Yves, Manon, Rafael, Carole, Marc.

Sophie, François et Gilles sont excusés.

Ordre du jour

1. Rentrée 2026 - Point sur les inscriptions
2. Nouveau règlement intérieur - Clarifications
3. Migration de notre site internet

Début de la réunion à 19h05 – Prise de notes : Marc

1 Nouveau règlement intérieur - Clarifications

(50 minutes)

Suite à la publication du nouveau règlement intérieur, quelques professeurs de Grenoble Swing ont contacté le CA afin d'obtenir des précisions sur le nouvel article 16, qui vise à encadrer les relation entre l'association et les structures professionnelles locales d'enseignement de la danse.

En particulier, ils souhaitaient clarifier ce qui y est entendu par le terme "professionnel", afin de s'avoir s'ils étaient ou non concernés par les règles qui y sont détaillées.

Le CA propose de clarifier la définition de ce terme en concertation avec l'ensemble des professeurs. Une réunion en visio sera proposée aux enseignants de l'association la semaine prochaine, afin de les consulter à ce sujet ; le CA finalisera ensuite la définition en se basant sur les résultats de cette consultation. Pour information, les premières pistes évoquées en CA pour définir le seuil au-dessus duquel quelqu'un est considéré "professionnel" sont les suivantes :

- être rémunéré pour un cours régulier, donné au moins une fois toutes les deux semaines
- OU être rémunéré pour des interventions ponctuelles représentant un volume annuel égal ou supérieur à 15-20h.

Jean-Yves propose d'ajouter au préambule de l'article 16 que l'esprit de celui-ci est d'éviter que l'association ne puisse servir de vitrine ou de lieu de formation pour les professionnels qui en sont membres. Marc propose également des ajustements mineurs sur certaines phrases de l'article, afin de clarifier dans quelles conditions des membres de Grenoble Swing, professionnels par ailleurs, peuvent continuer de participer à des démos ou à l'organisation d'évènements où tous les intervenants sont bénévoles (articles 16.1, 16.2, 16.3). Enfin, il est proposé de mentionner explicitement dans la liste des formations fermées aux professionnels l'éventuel crédit de formation voté chaque année par le CA (article 16.5).

Ces modifications mineures ainsi que celles résultant de la consultation des profs de l'asso seront intégrées au texte du règlement intérieur, et soumises au vote lors d'une prochaine réunion du CA.

2 Rentrée 2026 - Point sur les inscriptions

(45 minutes)

Manon présente la situation actuelle de notre campagne d'inscriptions pour la rentrée prochaine, après que plusieurs de ses membres aient relevé que les cours semblaient se remplir plus lentement que d'habitude.

Aujourd'hui, seuls quatre cours ont (preque) fait le plein, la plupart des autres n'étant remplis qu'entre 25 et 50 %, et le total des recettes liées aux inscriptions est de seulement 43 000 €. Même en supposant que nous atteindrons les 50 000 €, cela représentera quand même 20 000 € de recettes de moins par rapport à ce que prévoyait le budget prévisionnel. A l'heure actuelle (avec notamment un Story Swing Festival qui doit encore engranger 23 000 € d'inscriptions pour boucler son budget), cela signifierait que l'intégralité du fonds associatif serait consommée pour éponger ces pertes, et que la trésorerie de l'association tomberait donc très près de zéro à l'été prochain, au lieu des 40 000 € espérés.

Certes, il reste encore trois semaines avant la rentrée, et certains cours (débutant, en particulier) se rempliront sans doute davantage suite au Forum des Associations, mais la situation est tout de même préoccupante : à la même date, l'an dernier, la plupart des cours étaient déjà pleins, alors que les inscriptions avaient ouvert à peu près à la même date.

Il va donc falloir contacter l'équipe comm', afin de leur présenter la situation et de leur demander de refaire de la publicité par mail et sur les réseaux sociaux : Jean-Yves va s'en occuper.

Par ailleurs, le CA propose de contacter les profs, afin d'envisager la possibilité de fusionner certains créneaux qui sont encore particulièrement vides. Jean-Yves a déjà passé en revue les conventions que nous avons avec les différentes salles que nous louons : la plupart des conventions nous permettent d'être remboursés/exonérés avec un mois de préavis (nous pourrions donc attendre de voir comment se passe la rentrée avant de décider de maintenir ou pas les créneaux correspondants). Les Planches sont une exception : l'année entière y est due si elle est "commencée". Nous n'avons qu'un seul cours là-bas, qui est justement l'un des moins

remplis à l'heure actuelle. Rafael va contacter Cécile (des Planches) pour discuter des options qui s'offrent à nous : comment et jusqu'à quand pouvons-nous annuler notre location de la salle ?

3 Migration de notre site internet

(5 minutes)

Durant le mois d'août, le bureau de l'association a délibéré en ligne afin de décider quelle réponse apporter à Romain Krust, membre de l'équipe comm' qui a proposé de s'occuper de migrer notre site internet d'Assoconnect vers une solution Wordpress hébergée par Infomaniak, société détenue majoritairement par une fondation à but non lucratif. Ceci nous permettrait de nous défaire définitivement d'Assoconnect, après avoir migré la gestion de nos adhésions et inscriptions vers Dance Nearby l'an dernier. Wordpress a l'avantage d'être une solution open-source et un standard très répandu, ce qui nous permettra de changer facilement d'hébergeur à l'avenir, au besoin.

Suite à ces délibérations, le bureau a voté en ligne pour approuver ou non cette proposition : ci-dessous le résultat du vote.

Vote : 6 votes POUR, aucun vote CONTRE, ni abstention ; proposition approuvée à l'unanimité.

Fin de la réunion à 20h45.

***Prochaine réunion le dimanche 20 septembre à 19h**, dans un lieu qui reste à définir.*